

Province de Québec
M.R.C. de L'Érable
Ville de Plessisville

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1807

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Plessisville, de ce qui suit :

QUE le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 2 mai 2022, le Règlement d'emprunt numéro 1807 intitulé « Décrétant une participation au secteur résidentiel La Samare phase 2 et prévoyant une dépense et un emprunt maximal de 624 700 \$ ».

QUE ledit règlement a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 25 août 2022

Ce règlement peut être consulté au bureau de la soussignée aux heures normales de bureau.

Ledit règlement est donc en vigueur conformément à la loi.

Donné à Plessisville, ce 28^e jour
du mois d'août 2022

La greffière adjointe,



CAROLINE GRÉGOIRE